

2024/024
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et Territoires - Axe jeunesse »

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Fonds Publics et Territoires (FPT) est financé par la Caisse d'Allocations Familiales et contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Que l'un des axes proposés pour la réalisation des projets est « l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ».

Cette aide financière permettrait de renforcer les équipes d'animation afin d'accueillir dans des conditions d'encadrement optimales les enfants bénéficiant de l'Aide d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) pendant les accueils collectifs de mineurs des différentes vacances.

Que cette subvention est limitée à 8 000,00 € suivant le nombre d'enfants accueillis et le nombre de personnels (en équivalent temps plein).

Il est précisé qu'actuellement, dans les structures Loisonnaises, 17 enfants bénéficient de l'AEEH. De plus, certains enfants fréquentant nos structures ont un suivi AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) sans percevoir cette allocation.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Fonds publics et Territoires - Axe jeunesse »
- D'accepter, si elle est octroyée, la subvention d'un montant maximal de 8 000,00 €.
- De s'engager à réaliser l'action pour laquelle l'aide est accordée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

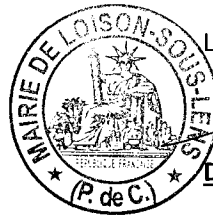
Loison-sous-Lens, le 11 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA